Santé publique
Sécurité de la Chaîne alimentaire
Environnement
MEDEX

Certificat médical
Maladie professionnelle – MP2

- Faites compléter ce certificat médical par votre **médecin**.
- Placez ce certificat sous **pli fermé**. Indiquez sur l'enveloppe **« certificat MP2 concernant .... (nom de la victime) »**.
- Joignez l'enveloppe au formulaire « maladie professionnelle – MP1 » et envoyez le tout **à votre employeur** (ou au **service désigné** par votre employeur).
- Plus d'information ? www.medex.be / Service Center Santé : 02/524 97 97

1. Coordonnées de la victime

Numéro de Registre National
Nom
Prénom

2. A compléter par le médecin

Nature de la maladie professionnelle :

Date du début de l'incapacité de travail : / /

Justification la plus complète possible du diagnostic et annexion de tous les éléments sur lesquels il se base :

.....

.....

.....

Cause de la maladie professionnelle :

.....

.....

Lieu où le patient reçoit ses soins :
.....

Traitement (mode ambulatoire, institutions de soins, ...) :

.....
.....
.....
.....

Remarques éventuelles :

.....
.....
.....
.....

Coordonnées du médecin

N°INAMI

Date de la demande

/ / 20

Signature et cachet du médecin

Ces données seront enregistrées par le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement et traitées dans le respect des obligations légales (Règlement Général sur la Protection des Données 'RGPD' et Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel), dans le cadre de la reconnaissance de votre maladie professionnelle. Si vous désirez consulter ou faire exercer d'autres droits sur vos données, vous pouvez vous adresser au Délégué à la Protection des Données du SPF : DPO.medex@health.fgov.be.

Plus d'informations : https://www.health.belgium.be/fr/medex/propos-de-nous/nous-protegeons-vos-donnees